



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 11 AVRIL 2017, à 18 H 30**

Sommaire

	N°Page
<u>Extrait du registre des délibérations</u> : Liste des membres présents	p 2
<u>1 – PROCES VERBAL</u> de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2017	p 3
<u>2 – FINANCES</u>	
2-1 : Zone artisanale de Soupon : création du budget et vote du budget primitif 2017	p 3
<u>2.2 : REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE</u>	
2.2.1 : Compte administratif 2016	p 3
2.2.2 : Compte de gestion 2016	p 4
2.2.3 : Affectation du résultat	p 4
2.2.4 : Budget primitif 2017	p 4
<u>2.3 : ETABLISSEMENT THERMAL</u>	
2.3.1 : Compte administratif 2016	p 4
2.3.2 : Compte de gestion 2016	p 5
2.3.3 : Affectation du résultat	p 5
2.3.4 : Budget primitif 2017	p 5
<u>2.4 : EAU & ASSAINISSEMENT</u>	
2.4.1 : Compte administratif 2016	p 6
2.4.2 : Compte de gestion	p 6
2.4.3 : Affectation du résultat	p 6
2.4.4 : Budget primitif 2017	p 6
<u>2.5 : COMMUNE</u>	
2.5.1 : Compte administratif 2016	p 6
2.5.2 : Compte de gestion	p 7
2.5.3 : Affectation du résultat	p 7
2.5.4 : Budget primitif 2017	p 7
2.5.5 : Taux des impôts locaux 2017	p 8
<u>3- TARIFS</u>	
3-1 : Vote des tarifs eau et assainissement 2017	p 8
3-2 : Proposition des tarifs « bacades » pour 2017	p 9
<u>4- RESSOURCES HUMAINES</u> : création de deux postes contractuels aux ST	p 9
<u>5- ASSOCIATIONS</u> : Subvention aux Associations – tranche 2	p 9
<u>6- PASTORALISME</u>	
6-1 : Demande d'une subvention pour le gardiennage des troupeaux durant l'été 2017	p 10
6-2 : Démarche ossaloise commune pour le désenclavement des estives isolées	p 10



COMMUNE DE LARUNS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LARUNS

SEANCE DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CASADEBAIG, Maire.

Présents : AMBIELLE Simon, BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno, BLANCHET Anne, CARRERE Régis, CASADEBAIG Robert, CASSOU Sylvie, DUCHATEAU François, FEUGAS Françoise, GROS Laure, MOUNAUT Pierre, PUCHEU Charles, TOST-BESALDUCH Jeanine

Procurations : SAINT VIGNES Serge à DUCHATEAU François
TOUTU Patricia à BLANCHET Anne
COUBLUC Joël à MOUNAUT Pierre

Secrétaire de séance : Laure GROS

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 7 avril 2017

Date d'affichage : 15 avril 2017



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

En préambule, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu, en date du 31 mars 2017, la lettre de démission de Monsieur Boutonnet, ainsi que celle de trois personnes en suivant sur la liste. Le nouvel Elu sera désormais Monsieur Serge Saint-Vignes, excusé pour la séance, à qui il souhaite la bienvenue.

1- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le procès-verbal de la séance du 20 février 2017, envoyé à chaque membre, n'appelle pas de remarques particulières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal du 20 février 2017.

Avant de commencer à regarder les chiffres, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a organisé ces derniers mois, un certain nombre de réunions de travail relatives aux différents comptes et budgets.

Il informe aussi l'Assemblée qu'il a demandé à Madame Pascale Benoit, Directrice de l'Etablissement Thermal des Eaux Chaudes et Monsieur Thomas Le Luel, Directeur de la Régie Municipale d'Electricité, d'assister au conseil afin de répondre aux éventuelles questions.

2 -FINANCES

2-1 : Zone artisanale de Soupon : création du budget et vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a réalisé ces dernières années une extension de la zone artisanale de Soupon, dans le but de créer des nouveaux lots et de les vendre à des artisans qui souhaitent s'implanter sur le territoire.

A ce titre, et afin de finaliser les travaux et les ventes, il convient de créer un budget annexe, intitulé « zone artisanale de Soupon ». Ce dernier comprendra une section de fonctionnement et une section d'investissement et sera assujetti à la TVA.

Entendu l'exposé, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2017 de ce budget annexe qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement	62 585 €
- Section d'investissement	20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **De créer** le budget annexe « Zone artisanale de Soupon »
- **D'adopter** le budget primitif 2017, présenté ci-dessus

2.2 : REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

2.2.1 : Compte administratif 2016

Monsieur Pucheu présente le compte administratif de la Régie Municipale d'Electricité. Il explique à l'Assemblée les raisons du déficit d'exploitation, fait très rare pour la régie. Le solde négatif provient des versements des cotisations de deux années (n-1 et n). En temps normal, la régie ne payait qu'une année. Aussi, des dépenses non prévues liées à des surtensions au niveau du matériel informatique à la médiathèque ont dû être réalisées.

Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MOUNAUT, premier adjoint, **vote**, par 12 voix pour et 2 abstentions

(MM. DUCHATEAU et SAINT VIGNES) le Compte Administratif de l'exercice 2016 de la Régie Municipale d'Electricité et **arrête** ainsi les comptes :

Pour l'exercice : Section de fonctionnement :

Section d'investissement :

Dépenses :	1 281 999,41 €	32 144,51 €
Recettes :	1 202 480,14 €	3 701,02 €
Résultat d'exercice :	<hr/> - 79 519,27	<hr/> - 28 443,49 €
Reste à réaliser :	0 €	
Résultat 2015 reporté : (Excédent) + 617 833,10 €		(Excédent) + 17 898,59 €
Résultat de clôture :	<hr/> + 538 313,83 €	<hr/> - 10 544,90 €

Total Résultat cumulé : + 527 768,93 €

2.2.2 : Compte de gestion 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion 2016 de la Régie municipale d'Electricité** dressé par Madame Sophie BERINGUER, Trésorier Municipal de la Commune.

2.2.3 : Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2016 de la Régie municipale d'Electricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte l'affectation du résultat 2016 de la Régie municipale d'Electricité** dont le détail est joint à la présente.

2.2.4 : Budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 de la Régie municipale d'Electricité, équilibré à :

Section de fonctionnement à 1 510 089,00 €
Section d'investissement à 111 283,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte le budget primitif 2017 de la Régie municipale d'Electricité.**

2.3 : ETABLISSEMENT THERMAL

2.3.1 : Compte administratif 2016

Après avoir présenté les chiffres, Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Benoit qui fait un bilan de la saison 2016. L'établissement a accueilli 749 curistes, encore en augmentation par rapport à 2015.

Elle indique que l'établissement réduit ses périodes d'ouverture pour la partie remise en forme car les moyens et le matériel sont peu adaptés.

Monsieur Charles Pucheu demande s'il s'agit de la première année où le résultat est excédentaire. Madame Benoit lui répond par la négative, en précisant que l'année 2015 avait connu ce même solde positif.

Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MOUNAUT, premier adjoint, **vote**, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2016 de l'Etablissement thermal les Eaux Chaudes et **arrête** ainsi les comptes :

Pour l'exercice :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	571 174,06 €	108 846,82 €
Recettes :	607 499,77 €	42 241,22 €
Résultat d'exercice :	+ 36 325,71 €	- 66 605,60 €
Reste à réaliser :		(Dépenses) 15 425,00 €
Résultat 2015 reporté : (Excédent) + 11 731,60 € (Exc) + 26 498,28 €		
Résultat cumulé :	+ 48 057,31 €	- 55 532,32 €
Résultat de clôture :	+ - 7 475,01 €	

2.3.2 : Compte de gestion 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion 2016 de l'Etablissement thermal des Eaux Chaudes** dressé par Madame Sophie BERINGUER, Trésorier Municipal de la Commune.

2.3.3 : Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2016 de l'Etablissement thermal les Eaux Chaudes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte l'affectation du résultat 2016 de l'Etablissement thermal les Eaux Chaudes** dont le détail est joint à la présente.

2.3.4 : Budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 de l'Etablissement Thermal les Eaux Chaudes, équilibré à :

Section de fonctionnement à	584 963,01 €
Section d'investissement à	105 532,32 €

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la démarche de SEMOP dans laquelle est engagée la Commune. Il précise qu'il s'agit d'un dossier complexe, qui nécessitera de vraies réflexions dans la mesure où l'incidence financière pour la Commune n'est pas neutre.

Madame Benoit informe le Conseil Municipal que pour 2017, l'établissement ouvrira à partir du 2 mai et ce jusqu'au 28 octobre. Elle rajoute qu'elle a déjà plus de 500 réservations, ce qui est très encourageant pour l'exercice.

Madame Cassou demande l'origine des réservations, et notamment s'il s'agit d'une clientèle de fidèles ou de nouvelles personnes.

Madame Benoit répond qu'il y a la clientèle qui revient chaque année, mais aussi elle constate que beaucoup de curistes des Eaux-Bonnes se positionnent pour venir aux Eaux Chaudes.

Monsieur Mounaut demande si l'ouverture de la dernière semaine d'octobre permet de mieux gérer l'affluence des curistes. Madame Benoit répond par l'affirmative en précisant que cela lui permet de satisfaire les curistes qui viennent de la vallée d'Ossau et ceux qui viennent d'ailleurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte le budget primitif 2017 de l'Etablissement thermal les Eaux Chaudes.**

2.4 : EAU & ASSAINISSEMENT

2.4.1 : Compte administratif 2016

Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MOUNAUT, premier adjoint, **vote**, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2016 de l'Eau et de l'Assainissement et **arrête** ainsi les comptes :

Pour l'exercice :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	426 569,57 €	97 405,29 €
Recettes :	426 569,57 €	211 590,93 €
Résultat d'exercice :	0 €	+ 114 185,64 €
Résultat 2015 reporté :	€	(Déficit) 121 899,98 €
Résultat cumulé :	+ 0 €	- 7 714,34 €
Résultat de clôture :	+ - 7 714,34 €	

2.4.2 : Compte de gestion

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion 2016 de l'Eau et de l'Assainissement** dressé par Madame Sophie BERINGUER, Trésorier Municipal de la Commune.

2.4.3 : Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2016 de l'Eau et de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte l'affectation du résultat 2016 de l'Eau et de l'Assainissement** dont le détail est joint à la présente.

2.4.4 : Budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 de l'Eau et de l'Assainissement, équilibré à :

Section de fonctionnement à	548 102,18 €
Section d'investissement à	480 011,52 €

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que les investissements sont principalement liés à des frais d'étude que la Commune va devoir engager pour un bassin d'eau potable, pour la mise en place des compteurs ou encore pour des travaux d'assainissement (changeement de la presse à boues).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte le budget primitif 2017 de l'Eau et de l'Assainissement**.

2.5 : COMMUNE

2.5.1 : Compte administratif 2016

Après avoir présenté les chiffres, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'agit probablement d'un dernier excédent aussi important, dans la mesure où la Commune perd chaque année de la DGF et se

fait prélever davantage de FPIC. En effet, il explique que la Commune a perdu, depuis maintenant 4 ans, près de 600 000 euros de DGF et de DSR.

Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MOUNAUT, premier adjoint, **vote**, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2016 de la Commune et **arrête** ainsi les comptes :

Pour l'exercice :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	4 610 547,12 €	8 355 456,99 €
Recettes :	5 596 843,90 €	8 068 025,66 €
Résultat d'exercice :	+ 986 296,78 €	- 287 431,33 €
Reste à réaliser :		(Différence R-D) + 265 048,75 €
Résultat 2015 reporté : (Excédent) 0 €		(Déficit) 412 777,89 €
Résultat cumulé :	+ 986 296,78 €	- 435 160,47 €
Résultat de clôture : + 551 136,31 €		

2.5.2 : Compte de gestion

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion 2016 de la Commune** dressé par Madame Sophie BERINGUER, Trésorier Municipal de la Commune.

2.5.3 : Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2016 de l'Eau et de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte l'affectation du résultat 2016 de la Commune** dont le détail est joint à la présente.

2.5.4 : Budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 de la Commune équilibré à :

Section de fonctionnement à	5 310 694,00 €
Section d'investissement à	7 947 640,78 €

Avant le vote, Monsieur le Maire remercie les services pour leur travail dans l'élaboration de ces comptes et de ces budgets.

Il ajoute que les prévisions pour 2017 et probablement 2018 ne sont pas très réjouissantes en raison de la perte de la DGF et DSR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et deux abstentions (MM. DUCHATEAU et SAINT VIGNES), **adopte le budget primitif 2017 de la Commune.**

Monsieur Duchateau intervient pour expliquer son vote. Il a apprécié la réunion de travail à laquelle il a participé la semaine dernière et espère que ce travail de concertation continuera. Toutefois, il estime que n'ayant pas participé à l'élaboration même du budget, il préfère s'abstenir.

Monsieur le Maire confirme qu'il restera, avec Monsieur Saint-Vignes, associés à ces réunions de travail.

Monsieur Duchateau profite de l'occasion pour demander des nouvelles sur les travaux des gares et les difficultés que Monsieur le Maire avait soulignées en réunion.

Monsieur Casadebaig répond que les gares montrent un réel problème de structure, engendrant des surcoûts importants (en cours de chiffrage). Toutefois, il s'agit de travaux prioritaires en termes de sécurité. C'est pour cette raison que pour 2017, il réalisera des travaux de structure sur les gares et proposera de réaliser tous les travaux liés à l'embellissement un peu plus tard.

En conclusion à ce sujet, Monsieur Pucheu explique les problèmes posés par le service du SDIS concernant la sécurité en gare amont, entre le bâtiment géré par l'ASCA et la gare. Il précise que des réflexions sont en cours avec le SDIS.

Arrivée de Madame Patricia TOUTU

2.5.5 : Taux des impôts locaux 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux pour 2017. Monsieur le Maire rappelle que la cotisation foncière des entreprises (CFE) a été transférée à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau au 1/01/2015 lors du passage en fiscalité professionnelle unique et ne figure donc plus dans le tableau des taxes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de maintenir les taux inchangés et de les fixer comme suit :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Bases 2017	Produits 2017
Taxe d'habitation	19.88 %	19.88 %	2 318 000	460 818
Taxe foncière bâti	21.83 %	21.83 %	4 881 000	1 065 522
Taxe foncière non bâti	32.63 %	32.63 %	54 700	17 849
TOTAL				1 544 189

3- TARIFS

3-1 : Vote des tarifs eau et assainissement 2017

Monsieur le Maire rappelle que le système des redevances d'eau et d'assainissement est basé sur un forfait par unité de logement.

Il convient de fixer le tarif des redevances de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017.

Les tarifs sont restés inchangés depuis 2011 (Eau : 40 €/semestre et Assainissement : 70€/semestre, pour une redevance annuelle totale de 220 €).

Monsieur le Maire propose de procéder cette année à une augmentation annuelle de 40 € par unité de logement et de la répartir comme suit :

	EAU	Assainissement	Total
Redevance semestrielle du 01/01/2017 au 30/06/2017	54 €	76 €	130 €
Redevance semestrielle du 01/07/2017 au 31/12/2017	54 €	76 €	130 €
Total annuel :	108 €	152 €	260 €

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire explique les raisons de cette proposition, en disant qu'il s'agit selon lui d'une augmentation raisonnable, en comparaison aux autres Communes du département. Il ajoute que la Commune est loin d'appliquer le tarif classique et que les recettes engendrées ne couvrent absolument pas le coût du service.

Il encourage l'Assemblée à bien expliquer à la population les raisons de cette augmentation en arguant le fait que les Larunsois, même avec cette augmentation, restent encore privilégiés.

Monsieur Casadebaig tient aussi à préciser que ces budgets seraient plus faciles à élaborer si le renouvellement des concessions hydroélectriques voyait le jour. Il déplore que le gouvernement n'ait pris aucune décision sur ce sujet si important et dénonce cette inertie aux conséquences douloureuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** les tarifs proposés.

3-2 : Proposition des tarifs « bacades » pour 2017

Monsieur Baylocq donne lecture de la délibération. Il s'excuse auprès du Maire pour ne pas l'avoir concerté en amont sur la prévision de 1,5 % d'augmentation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les éleveurs transhumants sur les estives larunsoises, dont il est gestionnaire, paient un droit de pâturage appelé « Bacades », au prorata des bêtes et de leur nombre, pour la saison.

Il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs appliqués sur les estives de la Commune pour la campagne 2017.

Monsieur le Maire propose de baisser le taux d'augmentation annuel à 1,5 % (au lieu de 2 % depuis 2013) et d'approuver les tarifs suivants :

	TARIFS 2016		TARIFS 2017	
	Catégorie 1 (Eleveurs locaux)	Catégorie 3 (Eleveurs extérieurs)	Catégorie 1 (Eleveurs locaux)	Catégorie 3 (Eleveurs extérieurs)
Brebis	0,68 €	3,36 €	0,69 €	3,41 €
Vache de moins de 6 mois		12,29 €		12,47 €
Vache de plus de 6 mois	4,22 €	42,76 €	4,28 €	43,40 €
Jument	4,14 €	64,73 €	4,20 €	65,70 €
Ane	4,14 €	5,41 €	4,20 €	5,49 €
Poulain		12,29 €		12,47 €
Brebis gardées par un berger de catégorie 1		1,85 €		1,88 €

Monsieur Carrère ajoute aux propos de Monsieur Baylocq que la différence entre une augmentation de 1,5 % et de 2 % est très très minime. Il s'agit d'une centaine d'euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** les tarifs proposés.

4- RESSOURCES HUMAINES : création de deux postes contractuels aux services techniques pour l'été 2017

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en vue de préparer la saison estivale, il est nécessaire de recruter des agents contractuels au sein des services techniques.

Monsieur le Maire propose de créer 2 postes d'agents contractuels, à temps complet, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, du 2 mai 2017 au 31 octobre 2017, au sein des services techniques de la Commune.

Monsieur Casadebaig ajoute que cette proposition va dans le sens du budget 2017 qui doit être maîtrisé et optimisé. Il rappelle à l'Assemblée que les années précédentes, la Commune créait pour cette même période 4 postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**:

- **de créer** 2 postes d'agents contractuels, au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (1^{er} échelon), du 2 mai au 31 octobre 2017, au sein des services techniques de la Commune.

5- ASSOCIATIONS : Subvention aux Associations – tranche 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme est budgétée chaque année pour les subventions aux associations.

Monsieur Duchateau demande si la liste comporte de nouvelles subventions et si les montants proposés ont évolué.

Monsieur le Maire répond qu'il existe une seule nouvelle subvention (pour l'UPPA, à l'occasion d'un colloque lors de la foire aux fromages). Pour les autres, Monsieur Casadebaig précise que les montants restent identiques aux autres années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Olympique Ossalois Omnisport	8 500 €
- Association Rencontres	500 €
- FNACA	150 €
- Association gymnique de Laruns	800 €
- Ski club d'Artouste (compétitions)	1 000 €
- Subvention au laboratoire de recherche de l'UPPA	200 €
- Vélo Lescar Sprint épreuve VTT Juin	1 000 €
- Vélo Lescar Sprint Tour du Piémont	6 000 €
- Club des sports de Gourette	180 €
- Association de lutte contre la Mucoviscidose	50 €
- Hera Deu Hromatge	14 000 €
- Immortelle d'Ossau	300 €
- Collège les Cinq Monts (journée ski 6 ^{ème})	500 €
- Ecole maternelle de Laruns (OCCE)	700 €

6- PASTORALISME

6-1 : Demande d'une subvention pour le gardiennage des troupeaux durant l'été 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mesure pastorale 7 – 6 B ‘gardiennage’, l'embauche d'un pâtre afin d'assurer le gardiennage du bétail sur les estives de Gourzy, Arriutort et Besse serait susceptible d'obtenir un financement à hauteur de 70% du coût total de l'embauche.

Monsieur le Maire présente le projet d'embauche dont le coût total s'élève à : 10 833.33 € Il précise que l'embauche du salarié serait réalisée sur une période allant du 1^{er} juin 2017 au 10 octobre 2017 et rémunéré au SMIC au taux en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **Adopter** le projet cité ci-dessus,
- **Constater** que la dépense est évaluée à 10 833.33 €.
- **Solliciter** des subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs (Europe, Etat).
- **Fixer** le plan de financement de la façon suivante :
 - dépense subventionnable : 10 833.33 €
 - subventions (70%) : 7583.33 €
 - autofinancement (30%) : 3250 €
- **Décider** de réaliser l'embauche suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous :
 - date d'embauche : 1^{er} juin 2017
 - date de fin d'embauche : 10 octobre 2017
- **Autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer les documents se rapportant au projet précité.

6-2 : Démarche ossaloise commune pour le désenclavement des estives isolées

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au cours des deux dernières décennies un gros effort de modernisation des estives a été réalisé par l'ensemble des collectivités. Les priorités ont porté sur les mises aux normes fromagères et les cabanes. Le constat partagé aujourd'hui est un rajeunissement de la profession et un renouveau de la transhumance. De surcroit, la vie en estive s'organise désormais de plus en plus en famille, ce qui est un véritable encouragement pour l'avenir.

La problématique des estives isolées a été un peu oubliée, compensée toutefois par l'organisation collective et bien subventionnée des opérations de portage professionnel (héliportage et muletage). Compte tenu du nombre important d'estives non désenclavées, 27 cabanes sur 71 habitées chaque été en Ossau, des menaces qui pèsent sur la pérennité du portage professionnel et des menaces globales que ces nouvelles situations font peser sur l'utilisation des estives isolées, une importante réunion a eu lieu en mairie de Laruns le 17 mars 2017 à l'initiative du Maire de Laruns. Elle réunissait la commune de Laruns, la Commission Syndicale du Haut-Ossau ainsi que la Commission Syndicale du Bas Ossau. Un constat partagé a été dressé et la volonté d'agir collectivement pour relancer le désenclavement des estives a été envisagée.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et :

Considérant l'importance de l'activité pastorale pour l'ensemble de la vallée d'Ossau au plan culturel, social, économique, de l'entretien du territoire et de l'environnement et des paysages,

Considérant les efforts sans précédent qui ont été consentis par l'ensemble des collectivités pour établir des conditions décentes de vie et de travail en estives et particulièrement dans les estives non désenclavées,

Considérant que tous ces efforts consentis ont mobilisé des moyens financiers très importants, obligeant les collectivités à différer leur soutien à d'autres branches d'activités ou à d'autres investissements,

Considérant que ces efforts ont apporté leurs premiers résultats positifs avec un rajeunissement de la population pastorale, une féminisation du métier et une nouvelle approche de l'activité pastorale qui se fait de plus en plus en famille,

Considérant que ces premiers résultats viennent saluer les efforts faits, mais aussi encourager les responsables à poursuivre dans cette voie afin de confirmer et sécuriser ces premiers résultats qui restent fragiles,

Constatant que le désenclavement des estives est le volet d'action qui a le moins bénéficié de cette dynamique dans la mesure où la compensation par l'organisation collective et professionnelle du portage était assurée parce que subventionnée,

Constatant que depuis 2015 pèsent de lourdes menaces sur la pérennité des services de portage, héliportage et muletage,

Considérant qu'en vallée d'Ossau, sur les 71 cabanes habitées chaque été, 27 d'entre elles ne sont accessibles qu'à pied avec des temps de marche de 1 heure à plus de 3 heures,

Considérant que sans désenclavement ni portage organisé collectivement et subventionné ces 27 cabanes sont condamnées à être abandonnées par la profession, ce qui entraînera de très nombreux dégâts en cascade au plan des exploitations agricoles de la vallée, de la filière fromagère, social, de l'entretien du territoire, des paysages, de l'environnement et du tourisme,

Avant le vote, un échange a lieu entre Madame Cassou, Monsieur Baylocq et Monsieur Casadebaig, concernant l'accès de ces estives par quads. Madame Cassou désapprouve l'utilisation de ces engins dans des sentiers de montagne. Messieurs Baylocq et Casadebaog répondent qu'il s'agit de préserver des sites, qui, s'ils ne sont pas rendus accessibles, redeviendront sauvages et la nature reprendra ses droits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de soutenir avec enthousiasme la démarche lancée par le Maire de Laruns, le Président de la Commission Syndicale du Haut-Ossau et le Président de la Commission Syndicale du Bas-Ossau,

Décide de s'engager avec détermination dans une démarche commune à l'ensemble de la vallée pour la mise en œuvre d'un plan collectif de désenclavement des estives isolées,

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches visant à la préparation, la construction et la mise en œuvre de ce plan

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2017 à 20 h 55 heures.